



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le 21/11/17 SLO
ID : 045-200005932-20171114-2017_06_122-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 novembre 2017

2017-06-122

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-sept, le 14 novembre 2017
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 novembre 2017
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

ABSENTES EXCUSEES : Mme Elysaabeth CATOIRE, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Mise disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin


Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent communautaire titulaire du grade d'assistant socio-éducatif principal auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin pour exercer les fonctions d'accompagnement social de la personne dans le cadre de l'aide à la personne, d'instruction administrative des dossiers de demandes d'aides, d'instruction de suivi des demandes de logement, de participation aux projets et actions de prévention, développement et animation de partenariats.

Une convention prévoit ainsi la mise à disposition d'un assistant socio-éducatif principal à hauteur de 70 %, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique pour information.

Vu l'accord de l'agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20171114-2017_06_122-DE

APPROUVE la mise à disposition, auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin, d'un assistant socio-éducatif principal à hauteur de 70 %, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE